



Demande indemnité du juge expropriation mme si zone rapprochée

Par alquier

j'ai une dup captage d'eau qui me donnent servitudes trop sévères sur terrain agricole actuellement nu (avant vignes) je ne peux plus créer cultures jardins potagers loisirs donc invendable. Puis je saisir juge expropriation pour qu'il me fixe indemnité ou demande rachat même si je ne suis pas expropriée mais que j'ai préjudice similaire je ne désire pas aller TA trop long et onéreux